

TRIBUNAL MONSANTO

Kit d'action,
à l'usage des citoyens engagés
pour une justice sociale et
environnementale

© All pneus

Depuis sa création, Inf'OGM s'efforce de rendre transparente l'actualité qui concerne les Organismes Génétiquement Modifiés, et plus récemment les semences. À ce titre, nous suivons de près ce que font les multinationales, les instances politiques et les organisations internationales par rapport au système OGM. Ce travail de décryptage nous a conduit il y a quelques années à observer les dynamiques et les faits dans leur ensemble, il était important pour nous de ne pas s'en tenir à l'arbre qui cache la forêt. Aussi, l'initiative d'un tribunal citoyen international pour qualifier les agissements de Monsanto nous apparaît comme un moment important d'une société civile qui s'approprie des informations et propose un outil inédit pour se faire entendre. Alors que le tribunal se déroulera à La Haye, force est de constater qu'il est l'occasion de nombreuses discussions car il vient poser des questions de droits, de justice sociale et environnementale et de devenir du vivre ensemble.

Ce kit a donc pour vocation d'aider à la mise en place d'un dialogue, afin que chacun puisse s'approprier les enjeux d'un tel moment.

À la veille du 14 octobre 2016, date où débutera à La Haye (Pays-Bas) un événement inédit « **le tribunal international contre Monsanto** », il est temps de comprendre de quoi il est question... En quoi cet événement nous concerne tous ? Tout d'abord parce qu'il est **exceptionnel**, certainement historique, rendez-vous compte : la société civile organise par elle-même un tribunal répondant au cadre d'une Cour internationale de justice, afin de juger une multinationale, Monsanto. N'avions-nous pas envie d'une implication citoyenne de cette mesure ? Nombreuses sont les initiatives citoyennes de tribunaux populaires qui avaient joué cette scène mettant en avant le besoin de dénoncer les « crimes » d'une multinationale qui agit en toute impunité, le théâtre permettant alors de sortir la colère générée par le sentiment d'impuissance ! Ces initiatives locales ont aujourd'hui un écho international. Face à l'**urgence sociale, climatique et environnementale**, permettre aux victimes d'être entendues et proposer de qualifier les faits en fonction de crimes existant déjà dans le droit, ou interroger la possibilité d'un nouveau crime contre la paix, met en exergue un mouvement social réfléchissant sur le fond des problèmes que posent certains actes menés par les firmes.

C'est donc un événement ambitieux qui va se tenir à La Haye, regroupant des personnes qui se réunissent au nom d'un **principe de responsabilité** qu'elles s'appliquent et dont elles pensent bien montrer l'intérêt de l'appliquer à tous ! En effet, en moins d'un siècle, Monsanto a déjà à son actif un certain nombre de désastres : ceux liés au PCB, à l'agent orange, au Lasso ou encore au Round-Up. Les dégâts liés au commerce de cette firme ont des conséquences multiples, sur la santé des êtres humains et l'environnement.

En entrant dans la production alimentaire, Monsanto entre au cœur de la culture, au cœur des foyers, et c'est donc de la destruction des conditions de la vie dont nous sommes en train de parler. Parler des conditions de la vie, nous invite également dans

La définition de crime d'écocide donnée par End Ecocide on Earth est la suivante : « L'écocide est la destruction de notre environnement naturel. Un écocide se définit par les dommages conséquents causés aux écosystèmes d'un territoire donné, par leur destruction ou leur perte. Le terme « écocide » s'applique à tous les désastres environnementaux majeurs ». Il est aujourd'hui important de s'entendre et d'avoir une réflexion sur les critères de qualification de ce crime qui ne peut qu'être exceptionnel tel le génocide. En cela, les travaux de Laurent Neyret permettent de considérer les critères d'intentionnalité, d'irréversibilité, d'un acte exceptionnel et systématique.

un débat philosophique sur ce qu'est vivre dignement. La lecture des droits de l'homme fixe ainsi un cadre éthique nous permettant d'engager cette réflexion : les droits de l'homme peuvent-ils être réduits à des principes bafoués par les multinationales sans que rien ne soit fait ? Alors que certaines populations sont privées de maison, de cadre de vie, que la nature a été la cible d'une stratégie commerciale d'accaparement de ressources, peut-il être fait autrement que de tenter d'arrêter cette machine à détruire ?

Le 22 août, s'est ouvert à la Cour Internationale de la Haye le procès de Ahmad Al-Faqi Al-Mahdi qui devra répondre de la destruction de monuments historiques au Mali. Retenons deux choses :

- la première : le fait que **l'accusé plaide coupable**. Il y a en effet des crimes où les preuves sont flagrantes et la reconnaissance de sa propre culpabilité est un moyen d'affronter ce qui se passe. À travers le tribunal Monsanto, la société civile offre la possibilité à Monsanto de s'expliquer sur ses agissements. L'entreprise a jusqu'au premier octobre pour dire si elle participera ou pas et si elle fera ce choix de plaider coupable.

- la deuxième : il est question de **l'atteinte de l'identité culturelle et spirituelle** ; selon les termes de Mme la Procureur de la Cour pénale internationale, Fatou Bensouda, cette reconnaissance de destructions de choses immatérielles est importante. Car la firme, par son commerce des semences OGM qui impose un système agricole unique, détruit la diversité culturelle des paysans.

Aussi nous pouvons nous figurer deux axes essentiels à ce procès, l'un utilisant le droit existant et poussant à l'application de plusieurs principes : du droit de l'environnement, du droit à la santé, du droit à l'alimentation, de la liberté d'expression et liberté de recherche académique et de la complicité de crimes de guerre. Et l'autre portant sur la reconnaissance d'un crime d'écocide, comme cinquième crime contre l'humanité.

Dans un premier temps, nous vous proposons de passer un peu de temps sur internet et de parcourir les deux sites suivants :

<http://www.monsanto-tribunal.org/>

<https://www.endecocide.org/fr/>

Sachez que si vous n'aimez pas lire, il y a d'excellentes vidéos, notamment sur la définition du crime d'écocide.

L'important, c'est que ce qui est en train de se passer cesse d'être abstrait, **ce tribunal est un tribunal citoyen visant la définition d'une vraie paix**. C'est pourquoi nous devons pouvoir en parler avec nos mots, en extraire les enjeux qui nous touchent et créer une émulation qui reflète notre indignation et notre soif de justice et de vraies paix, pas de celles des dominants !

Nous avons regroupé dans ce document **des outils d'animation à l'usage de tous**, et nous sommes à votre disposition pour que les initiatives jaillissent partout en France. Monsanto, comme bien des firmes, a pour stratégie de rendre la société civile passive en créant des besoins fictifs puis des dépendances réelles... Dans un tel cadre, résister consiste simplement à relayer des informations pour lutter contre la propagande que sont la désinformation et la publicité.

Quelques idées pour agir...



Organiser une discussion autour d'un film

Attention, les durées des films sont à prendre en compte pour le bon déroulement de la soirée. Certains films peuvent être coupés et un repas tiré du sac permet aux participants de pouvoir se poser et échanger avant une seconde partie, ou avant la discussion.

Un petit truc pour avoir des échanges animés, à la fin d'une projection : proposez aux participants d'échanger quelques minutes avec leurs voisins. Vous pouvez laisser cet échange libre. Ou bien, donnez 2 minutes pour que les participants parlent de ce qui les angoisse ou effraie dans le film, puis 2 minutes sur ce qui les a mis en colère et enfin 2 minutes sur ce qui les motive vraiment à agir (en général ces 3 phrases permettent de dépasser les blocages liés aux peurs et aux colères et de permettre aux personnes d'aller de l'avant).

L'ensemble des films proposés traitent de l'ensemble des points d'inculpation de Monsanto, toutefois ils favorisent certains aspects de la discussion. Par ailleurs, cette liste n'est pas exhaustive mais consiste en une première proposition pour ceux qui ne sauraient que choisir.

Volet droit à l'alimentation



BIENTÔT DANS VOS ASSIETTES ! (DE GRÉ OU DE FORCE)

Auteur : Paul Moreira

Réalisation : Paul Moreira

Producteur : Luc Hermann

Durée : 90'

Année : 2015

Distribution internationale

Pour commander un DVD : éditions L'HARMATTAN (pour les professionnels distribution JAVA FILMS)

En deux mots :

Ce documentaire nous permet d'interroger tout le système contenu dans un paquet de viande d'un supermarché. L'auteur du documentaire se pose la question de savoir comment a été produit ce paquet qu'il pourrait consommer, il nous entraîne dans son questionnement à la rencontre de Monsanto et tant d'autres acteurs, ou victimes de la chaîne... Il nous donne ainsi les clefs pour décrypter les enjeux contenus dans une barquette de viande. Une question est posée à la fin : sommes-nous obligés d'acheter ce paquet de viande ? L'intérêt de ce documentaire est d'ouvrir un débat sur notre pouvoir en tant que consommateur, et aussi sur comment exiger la transparence, est-ce aux seuls journalistes d'accomplir ce travail ?

Proposition de questions pour organiser l'échange avec la salle :

- Que pouvons-nous exiger en tant que consommateur ?
- Qu'est-ce que la transparence ?
- Comment les produits OGM sont-ils étiquetés ? (voir mini-guide sur l'étiquetage, produit par InfOGM)



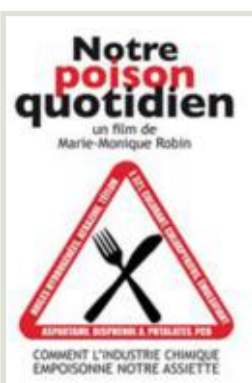
TROUBLE IN PARADISE (COURT METRAGE)

Auteurs & réalisation : Vivienne Westwood and Andreas Kronthaler

Durée : 3'

Année : 2015

<https://www.youtube.com/watch?v=4p6sp9HhW4c>



NOTRE POISON QUOTIDIEN

Réalisateur: Marie-Monique Robin

Producteurs : ARTE FRANCE, INSTITUT NATIONAL DE L'AUDIOVISUEL

Durée : 105 mn

Année : 2011

Distribution : Arte boutique

En deux mots :

À travers ce documentaire, Marie-Monique Robin rend accessible tout un tas d'informations cachées ou tenues secrètes, elle soulève la question des risques que nous prenons simplement en mangeant, soulignant les effets liés à l'accumulation des faibles doses et aux effets cocktails !

L'intérêt de ce documentaire :

Il permet de prendre conscience que la question sanitaire est une réalité difficile à occulter, il nous montre comment les organismes censés assurer la protection des consommateurs sont liés aux industries. Il dénonce la protection des données des industriels, sous couvert d'une clause de confidentialité. Enfin, il rend compte de l'importance d'appliquer le principe de précaution en nous montrant dans quel risque sanitaire il nous est imposé de vivre.

Proposition de questions pour organiser l'échange avec la salle :

- *Codex alimentarius*, AFSSA, AESA, FAO, OMC, pouvons-nous leur faire confiance ?
- En quoi une émotion serait-elle moins importante à considérer qu'une donnée scientifique dont nous n'avons pas les sources ? (L'idée est ici de réfléchir à quels sont nos propres arguments, et à rejeter le fait qu'on nous impose un discours, une manière de penser dénuée d'affect).
- Alors que des nouveaux produits, des nouveaux procédés donnent naissance à toujours plus de potentiels effets d'accumulation de faibles doses et d'effets cocktails, comment penser l'évaluation et les autorisations ? (Il est possible ici d'introduire la question des nouveaux OGM).



KOYAANIQATSI

Réalisateur: Goedfrey Reggio
 Producteurs : Francis Ford Coppola
 Durée : 87 mn
 Année : 1982
 Distribution : New cinéma – Island alive

En deux mots :

Ce documentaire sans mots est uniquement porté par la musique, ceci permet au spectateur d'apporter une grande attention aux images et de se plonger ainsi dans l'évolution des paysages. L'enchaînement des images rend compte d'un rythme dont l'accélération et les ralentissements disent beaucoup, il permet de se figurer que si l'on croit que c'est sans fin, les limites apparaissent pourtant à l'écran. Bien que ce documentaire ait plus de 20 ans, il permet de se questionner sur le type d'habitat et de mode de vie.

L'intérêt de ce documentaire :

Il montre des images très parlantes des changements qui ont eu lieu notamment dans l'agriculture rendant visible l'ethnocide paysan et l'écocide. Le fait de ne pas avoir de mots permet de réfléchir et de comprendre autrement cette traversée de l'histoire commune que nous avons sur la terre.

Proposition de questions pour organiser l'échange avec la salle :

- Libre expression sur « la prophétie » qui est ici montrée, qu'est-ce que ce film de 1982 voulait annoncer ?
- Freins, transformation, qu'est-il possible de faire ?
- Discussion sur les images, les paysages, « l'écocide ».



TOUS COBAYES ?

Réalisateur: Jean-Paul Jaud
 Producteurs : J+ B Séquences
 Durée : 116mn
 Année : 2012
 Distribution : Anjou Lafayette

En deux mots :

Ce documentaire croise avec finesse le risque de l'industrie nucléaire qui a été imposé et pose un certain nombre de problème, et le risque OGM contre lequel il est encore temps de dire Stop. Il montre l'investissement de certains chercheurs et la difficulté de dire et dénoncer certaines choses dans un milieu où les enjeux économiques sont énormes.

L'intérêt de ce documentaire :

Il met très bien en scène que « toute vérité n'est pas bonne à dire ... » si l'on veut faire carrière... Le fait d'assister à l'étude et de côtoyer les chercheurs nous permet de voir des chercheurs qui se posent des questions éthiques et qui sont au service des citoyens, soulignant que d'autres tiennent d'autres positions. Les données qui sont ici révélées nous indiquent l'importance de réaliser des études sur du long terme et de la recherche indépendante.

Proposition de questions pour organiser l'échange avec la salle :

- Faut-il faire une thèse pour pouvoir comprendre ce que l'on mange ?
- Est-ce que les chercheurs peuvent imposer à la société civile de vivre dans le risque ?
- Qu'est-ce qu'un risque acceptable, et le principe de précaution dans tout ça ?

Marie-Monique Robin
LE MONDE SELON MONSANTO



LE MONDE SELON MONSANTO

Réalisateur: Marie-Monique Robin

Producteurs : Arte France

Durée : 108 mn

Année : 2008

Distribution : Arte Boutique

En deux mots :

Faut-il encore présenter ce documentaire qui nous raconte sans artifice l'histoire d'une multinationale et son impact dans le monde ?

L'intérêt de ce documentaire :

Se plonger dans le fonctionnement de Monsanto, mesurer son activité de propagande mensongère, de dissimulation de preuves et de destruction de l'environnement.

Proposition de questions pour organiser l'échange avec la salle :

- Pourquoi Monsanto devrait plaider coupable ? Face aux nombreuses victimes et aux preuves en présence, Monsanto peut-il raisonnablement tenir un autre discours que celui de la culpabilité ? Reconnaître les dégâts commis permet à la victime de se reconstruire, de sentir une certaine justice. Cette question de la justice est au cœur du tribunal, car il s'agit ici de poser des limites.
- Comment limiter le pouvoir des multinationales ?
- À quelles règles devraient-elles obéir ?



THE CORPORATION

Réalisateur : Jennifer Abbott, Mark Achbar

Producteurs : Mark Achbar

Durée : 145mn

Année : 2003

En deux mots :

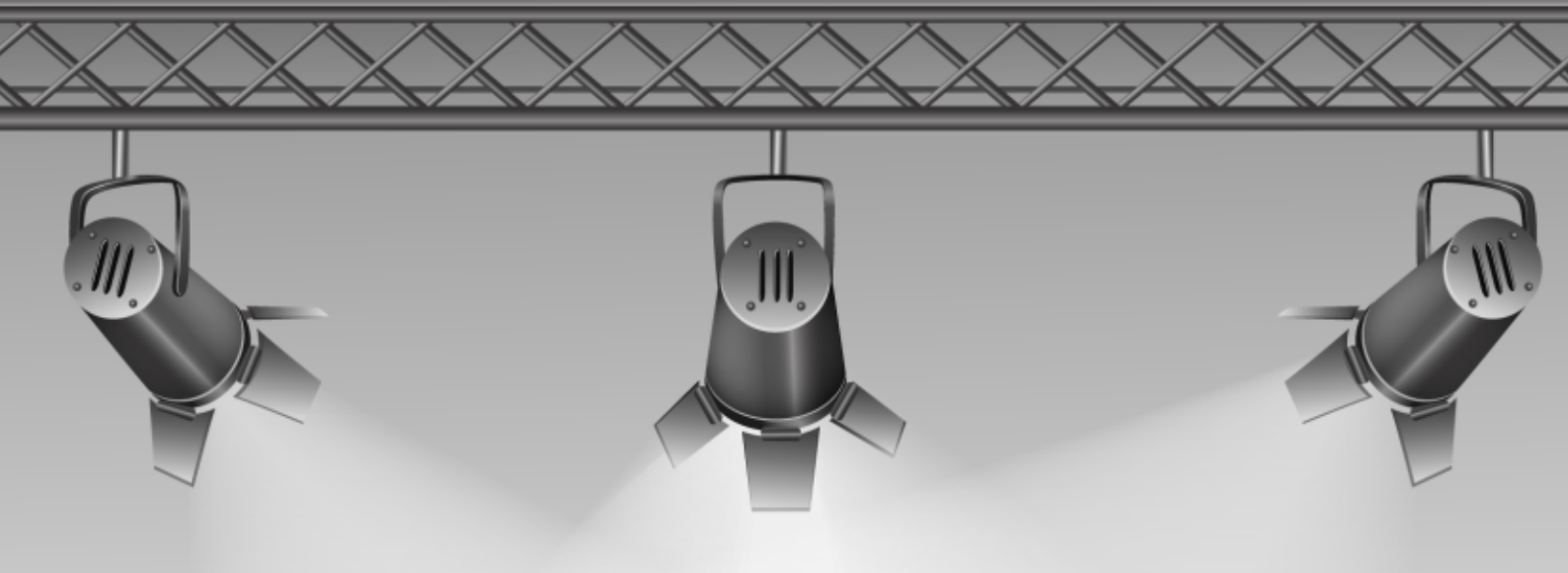
Ce documentaire nous permet de rentrer dans un monde qui a son propre fonctionnement, ses propres règles et surtout aucune limite. Voir le fonctionnement du monde des affaires et comment Monsanto y est un « individu » parmi d'autres, permet de globaliser la question et d'observer comment ce petit monde se soutient et s'organise.

L'intérêt de ce documentaire :

Avoir un questionnement plus global et plus en profondeur et lier la question de la responsabilité des multinationales aux traités de libre échange, TAFTA et CETA. En effet, ce traité donne plus de pouvoir à ces firmes quand nous voyons dans ce documentaire que c'est ce pouvoir déjà conséquent qui pose problème pour assurer un fonctionnement juste et éthique.

Proposition de questions pour organiser l'échange avec la salle :

- Le droit peut-il aider les citoyens à reprendre le pouvoir ?
- Dans ces structures, qui est responsable ? Et de quoi ?
- Un colosse au pied d'argile, quelles sont les faiblesses des multinationales ?



Organiser une discussion autour du théâtre / forum

Plusieurs collectifs ont déjà réalisé des tribunaux populaires mettant en scène un procès fictif qui permet de dénoncer et d'exprimer colères, incompréhensions et aussi solutions ! Cet outil nous permet de changer de peau, l'espace d'un instant jouer un autre rôle, celui d'un paysan, celui d'un agrobusinessman, d'un dirigeant politique ou encore d'un avocat... et permet de changer d'angle de vue.

Si nous pouvons vous fournir une trame avec des textes, les meilleurs sont ceux que vous allez construire et improviser mettant en scène votre réalité locale et vos talents ! Mieux qu'une conférence, cet outil permet de **diffuser de nombreux arguments**, de **les confronter** et de ne pas voir passer le temps, **l'humour** est également un des ingrédients de réussite. Pas besoin de chercher à faire un procès parfait, l'intérêt est simplement de restituer de manière originale tout ce que vous savez...

Vous pouvez aussi imaginer un modèle dynamique complètement improvisé avec le public où qui veut témoigner vient à la barre et dit ce qu'il a à dire.

Comment fait-on ?

Vous avez besoin de 4 tables : celle du juge, celle du procureur et celles des avocats. Prévoyez des draps noirs et faites un trou pour la tête, 4 écharpes blanches et voilà vos déguisements prêts. Ayez un pupitre ou ce que vous voulez qui puisse servir de barre et organisez les temps de paroles, les questions des avocats, du procureur, du juge.

Vous pouvez, selon le nombre de participants, faire comme un jury d'assises et sélectionner des jurés dans la salle, dans ce cas prévoyez-leur un emplacement particulier dans la salle.

Si vous arrivez à faire en sorte que l'ensemble des personnes qui sont venues aient un rôle, vous pouvez vous dire que c'est une réussite !

À titre consultatif :

<https://blogs.mediapart.fr/edition/carnets-deurope/article/251110/la-multinationale-monsanto-condamnee-marseille>

Pour sensibiliser des personnes moins sensibilisées...



Concerts

Vous pouvez organiser une présence, c'est assez simple. Vous allez voir une salle de spectacle et vous proposez de tenir un stand pendant le concert. Le mieux est de pouvoir faire un petit speech au début, avec le soutien de l'artiste bien sûr. Vous pouvez également tout faire de A à Z : trouver les artistes, la salle...



Cantines, disco soupes, etc.

C'est un bon moyen de parler de l'alimentation, de la santé et du choix... rien ne vaut le "faire ensemble", cela permet de valoriser les produits des producteurs locaux et de découvrir de nouvelles recettes.



Expositions

Si vous avez du matériel vous pouvez tout faire de A à Z, c'est-à-dire vous réunir et dessiner, peindre des grands panneaux, ou des petits... en pensant à Monsanto. Vous pouvez ensuite faire une expo vente au profit du Tribunal, l'accompagner éventuellement d'un café un peu engagé. N'hésitez pas à mobiliser des artistes pour participer !



Tournoi de sport (foot, pétanque, molkky ...) / belotte ou autre activité

On n'y pense pas assez, mais c'est bien d'aller vers des rencontres moins probables. C'est un moyen de faire connaître une cause au-delà de nos cercles.



Action d'étiquetage des aliments

Il s'agit de l'étiquette "nourri aux OGM" :

https://www.facebook.com/CollectifCitoyenParis/photos/?tab=album&album_id=649934445159149



Marches

À l'image de la marche contre Monsanto



Flash mob devant les tribunaux, dans la rue, sur une place...

Soyez créatifs, ne vous censurez pas, soyez respectueux et bienveillant mais dites ce que vous avez à dire comme vous avez envie de le dire !

Soutenir

Pourquoi ?

Ce tribunal est un outil collectif, il est loin physiquement (Pays-Bas), mais c'est de notre avenir commun dont il est question et ça a un coût !

Comment ?

À travers vos actions et votre créativité. Visitez également le site : <http://www.monsanto-tribunalf.org/donation/>

Chaque geste compte...

En parler, changer une petite habitude, organiser un évènement, y participer... tout est important, il n'y a pas de petit geste !

Allons plus loin...

C'est une action à long terme, ce n'est que le début, ce tribunal pointe des choses qui doivent changer et cela de manière urgente, nous pouvons donc nous dire que c'est une aventure commune qui débute et que nous allons gagner.

Monsanto n'est pas le seul responsable et nous avons un autre monde à construire !

Tribunal Monsanto & Co,

Si au mois d'octobre 2016, Monsanto est la seule firme sur le banc des prévenus... n'est-ce pas l'arbre qui cache la forêt ?

Monsanto est de loin la firme la plus médiatisée, mais il ne faut jamais oublier que ce modèle agricole est imposé par une petite dizaine de firmes qui collaborent très bien entre elles et savent trouver des appuis au sein des gouvernements et instances internationales quand il s'agit de privatiser le vivant et de multiplier les profits (Limagrain, avec ses filiales Vilmorin et Jacquet...). Ce qui n'empêche pas par ailleurs les multiples tractations pour qu'elles se dévorent entre elles !

Un des rôles du Forum des peuples qui se déroulera en même temps que le Tribunal Monsanto sera de mettre en lumière ces firmes satisfaites de rester dans l'ombre du géant ! À nous, toutes et tous, de les mettre sur le devant de la scène.

infoOGM
veille citoyenne

Contact : infoogm@infoogm.org
01 48 51 65 40 - 06 68 44 06 01